

A huit heures & demi du matin , le Roy partit de *Versailles*, accompagné des Princes du Sang, des Ducs & Pairs, du Garde des Sceaux , & des Détachemens des Troupes de sa Maison , & arriva sur les dix heures & demi en cette Ville. Les Gardes Françaises & Suisses borderent le Quai des deux côtez , depuis la Porte de la *Conference* jusqu'au Palais , où le Roy s'étant placé sur son Lit de Justice , ayant les Princes du Sang à ses côtez , & tout le Parlement étant en Robes rouges, S. M. leur dit qu'Elle étoit venue pour leur faire sçavoir ses volontez. Le Garde des Sceaux fit un Discours fort succinct , pour remontrer la necessité de l'enregistrement des Edits en question , eu égard au fâcheux état où le système du papier avoit réduit les Finances , & dit que le Roy vouloit être obéi. Mrs. les Avocats Generaux lurent ensuite plusieurs Edits , Arrêts , & Declarations qui doivent être enregistrés , & dont la lecture fut fort longue ; après quoi le premier Président se leva , & exposa de la maniere la plus touchante , que quand les Rois venoient autrefois en leur Lit de Justice , ce n'étoit que pour soulager les Peuples ; qu'au lieu qu'aujourd'hui on redoutoit la presence du Roy ; qui ne venoit que pour les charger d'Impôts ; & conclut à demander quelques jours de délai pour réfléchir sur une affaire de cette importance. Mr le Garde des Sceaux étant allé prendre les ordres du Roy , dit , qu'il n'étoit pas besoin de réfléchir sur des Edits qui étoient si clairs , & ayant fait faire lecture de la Declaration pour le cinquantième denier , il ordonna aux Gens du Roy d'en demander l'enregistrement.

Mr. Gilbert deVoisins , s'étant levé , dit que ce n'étoit qu'avec une très-vive douleur qu'il alloit faire le devoir de sa Charge , Il representa combien